

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 80'060'000.- pour financer la construction du nouveau Gymnase du Chablais à Aigle

du 26 mars 2024

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret proposé par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 80'060'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la construction du nouveau Gymnase du Chablais à Aigle.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 26 mars 2024.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Miéville

I. Santucci

Date de publication : 19 avril 2024

Délai référendaire : 18 juin 2024